



**EN CE  
MOMENT ...**

## FORÊT RÉGIONALE D'ÉTRÉCHY

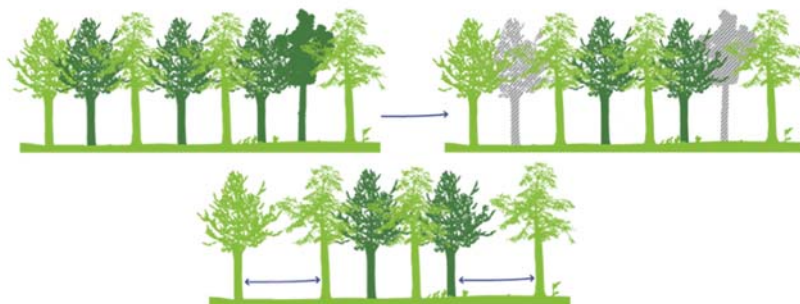
### Travaux forestiers

*Pantin, le 23 novembre 2022*

Dans la semaine du 12 décembre, des travaux vont démarrer en Forêt régionale d'Etréchy, aménagée et gérée par l'Agence des espaces verts. Ils vont se dérouler à l'ouest du massif, dans les bois du Roussay et de la Roche plate, parcelles 13, 14, 15, 16, 17, 18 et 19. Ils vont consister à effectuer des coupes de cloisonnement et des coupes de régénération, comme prévu dans le document d'aménagement forestier (voir encadré). Des travaux visant à sécuriser la promenade et la lisière de la forêt seront également réalisés sur l'ensemble de la forêt. La totalité du chantier durera jusqu'à fin février environ, selon les conditions climatiques. Des panneaux sur place informeront le public.

#### Des « cloisonnements » pour protéger le sol

Les « cloisonnements » sont des cheminements rectilignes et parallèles, dédiés à la circulation des engins forestiers. Pour tracer ces cheminements, des arbres sont retirés à intervalles réguliers : c'est le chantier qui va avoir lieu. Ces travaux sont réalisés **pour minimiser l'impact du passage des engins sur le sol** (tassement), en les obligeant à n'utiliser que ces cheminements pour circuler dans la forêt. Ces « cloisonnements », parfois confondus avec des chemins de promenade, ne sont implantés qu'une seule fois dans la vie des parcelles.



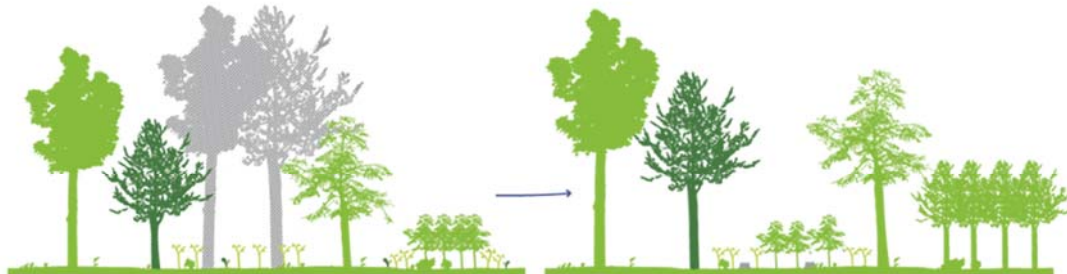
**Les cloisonnements** : une coupe pour créer l'ouverture de pistes parallèles dans une parcelle.

#### La régénération des peuplements, pour préparer la forêt de demain

Les coupes de régénération consistent à récolter les arbres matures pour laisser la place aux jeunes semis, futurs arbres de demain. Elles sont mises en œuvre dans le cadre d'un mode de gestion appelé « sylviculture mélangée à couvert continu » ou « futaie irrégulière ». Les travaux consistent à retirer, à l'intérieur des parcelles, à plusieurs années d'écart, une

certaines proportions d'arbres, de façon à **conserver un couvert forestier continu**, c'est-à-dire que les parcelles ne sont jamais « nues » (sans arbres).

Au contraire, l'objectif est qu'elles comportent à terme, une proportion équilibrée de jeunes semis, d'arbres adultes et de vieux arbres.



**La futaie irrégulière** : une coupe réalisée tous les 8 ans environ, pour amener progressivement la forêt vers un mélange équilibré d'arbres de différents âges et tailles.

### La sécurisation des allées et de la lisière

Le chantier consistera à retirer ou élaguer les arbres situés en bordure de ces chemins, et identifiés comme potentiellement dangereux : vieillissants, malades, blessés, fragilisés par les aléas climatiques (sécheresse estivale notamment), avec des risques de chute de branches ou de l'arbre lui-même en cas de coup de vent. Cette intervention a été décidée suite à la dernière tournée de sécurité, visant à diagnostiquer l'état des boisements.

#### L'Aménagement forestier, un document de gestion pour la pérennité de la forêt

L'Aménagement forestier est la feuille de route sur laquelle s'appuient l'Office National des Forêts (ONF) et l'Agence des espaces verts (AEV) pour mettre en œuvre les opérations sylvicoles (coupes et travaux) sur l'ensemble du massif. L'enjeu de ce document de gestion est la pérennité de la forêt. Il doit concilier le renouvellement des peuplements avec l'accueil du public, la protection des richesses écologiques et la production de bois de qualité. Pour la Forêt régionale d'Etréchy, il est planifié de 2017 à 2036.



**Pour la sécurité de tous,  
il est recommandé de se tenir éloignés du chantier pendant les travaux.**

Contact AEV

#### Angélique Lucas

Direction de l'Aménagement et de la Gestion

Mail : [alucas@aev-iledefrance.fr](mailto:alucas@aev-iledefrance.fr)



*Pour améliorer le quotidien des Franciliens, l'Agence des espaces verts imagine, aménage et protège les espaces naturels de la Région. Depuis plus de 45 ans, ses experts mobilisent l'intelligence collective des acteurs du territoire pour préserver le fragile équilibre entre la ville et la nature.*

Pour en savoir plus : [www.aev-iledefrance.fr](http://www.aev-iledefrance.fr)

 [@aeviledefrance](https://www.facebook.com/aeviledefrance)